

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30

Date de convocation : 15 janvier 2019

Délibération
N°B2019_10

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

EXCUSES :

Michel JAMMES, Christian LAPALU

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Roger BRUNEL (délibérations N°B2019_29 et N°B2019_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019_01 à N°B2019_22)

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : AGRICULTURE - VITICULTURE – Avenant à la convention avec l'ADEAR 11 pour le projet « Imaginer le champ des possibles »

Dans le cadre de son programme Grand Narbonne Agriculture, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite soutenir l'émergence de projets agricoles collectifs, répondant à sa stratégie, par la mise en place d'appels à projets pluriannuels.

Le 15 juillet 2017, un appel à projets a été lancé couvrant la période 2017-2018 et ciblant trois thématiques prioritaires :

- La reconquête des friches agricoles et l'appui à l'installation de nouveaux agriculteurs
- La préservation de la qualité de l'eau
- Le développement des circuits courts et des circuits alimentaires de proximité

Une enveloppe maximale budgétaire de 32 000€ est dédiée à cet appel à projet dans le cadre d'une Autorisation d'Engagement avec Crédits de Paiement. 13 projets ont été retenus.

Trois projets encore en cours ne sont pas terminés au 31 décembre 2018. L'autorisation d'engagement /crédits de paiements a été modifiée pour permettre la bonne fin de ces projets d'ici fin 2019.

N°B2019_10

Ainsi le projet de l'Association ADEAR 11 « Imaginer le champ des possibles » a été retenu avec un montant de subvention de 3 000 €. Il est proposé d'adopter un avenant à la convention d'attribution de subvention signée le 15 novembre 2017 pour modifier l'article 5 et proroger la durée de la convention au 31 décembre 2019.

Vu la délibération N°C2017-106 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 4 juillet 2017, approuvant le programme Grand Narbonne Agriculture,

Vu la délibération N°C2017-107 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 4 juillet 2017, approuvant le lancement de l'appel à projets 2017-2018 « Grand Narbonne Agriculture »

Vu la délibération N°C2017-108 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 4 juillet 2017, approuvant la création d'Autorisation d'Engagement/Crédits de Paiement « 2017-Appel à projets »,

Vu la délibération N°C 2018-225 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 6 décembre 2018, approuvant la modification de l'Autorisation d'Engagement/Crédits de Paiement de l'Appel à projets Agriculture,

Vu en Commission 2 du 9 janvier 2019

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'adopter un avenant à la convention d'attribution de subvention pour modifier l'article 5 et proroger la durée de la convention au 31 décembre 2019, tel que ci-annexé,
- De rappeler que les crédits correspondants sont prévus dans l'AE/CP « 2017 Appel à projets » modifiée lors du Conseil Communautaire du 6 décembre 2018,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

Pièce jointe à la délibération :

Avenant à la convention d'attribution de subvention

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 24/1/2019
et de sa publication
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

